



# LES AMIS DU VIEUX FONTAINE

Bulletin n° 143  
Septembre 2017  
ISSN 1164 – 3757

[amisduvieuxfontaine@gmail.com](mailto:amisduvieuxfontaine@gmail.com)  
[www.lesamisduvieuxfontaine.org](http://www.lesamisduvieuxfontaine.org)

## L'ÉNIGME DE L'HOMME À LA BAGUE

C'est en 1994, que j'entendis parler de l'homme à la bague. J'appris alors, qu'en 1979, lors des travaux d'assainissement des murs de la façade nord de l'église Saint-Bernard, consistant à abaisser le talus pour que l'humidité ne remonte pas dans les murs, un engin de chantier avait heurté un cercueil métallique. Sous le choc, la bière s'était disloquée et avait laissé voir un homme bien conservé, pas très vieux et « vêtu à l'ancienne ». Il était chaussé de bottines et portait une robe noire qui pouvait être soit celle d'un ecclésiastique soit celle d'un homme de loi. Un de ses doigts était orné d'une chevalière.

Il faut imaginer l'émotion de l'équipe, peu préparée à ce genre de découverte ! Les terrassiers ne sont pas des archéologues et l'époque n'étant pas celle des téléphones portables, il ne semble pas que des photos aient été prises, or, dès qu'il est en contact avec l'air libre, le contenu d'une telle sépulture reste peu de temps intact. Il n'y eut pas non plus de procès-verbal de l'événement.

Aucune plaque d'identification, clouée généralement sur le milieu du couvercle du cercueil en bois, entourant celui en plomb, n'a été remarquée. Qui pouvait bien être cet homme, forcément inhumé avant la fermeture du cimetière en 1891, et réveillé par des travaux au XX<sup>ème</sup> siècle ? Les initiales C et G de sa bague étaient la seule source possible d'identification.

Une expertise auprès d'un joaillier dijonnais ne révéla pas de poinçon sur l'anneau. Le chaton, de forme carrée, était une agate formée de deux bandes bleue et noire superposées. La gravure faisait ressortir en noir sur fond bleu, le monogramme. Après avoir été réservé à l'aristocratie, l'usage des chevalières s'était banalisé au XIX<sup>ème</sup> siècle. La pierre fine était sans grande valeur et la bague n'avait rien d'exceptionnel.



Cliché Ville de Fontaine (J. Bardin)

Une consultation de l'état civil de Fontaine fut donc entreprise afin de découvrir à qui correspondait ce monogramme mais aucune sépulture d'un religieux ou d'un membre d'une vieille famille fontainoise, inhumé avant la translation du cimetière en 1891, ne concordait. Le nom de Claude-Xavier Girault, dit Xavier Girault, mort à Dijon le 5 novembre 1823 et inhumé à Fontaine, et celui de son fils, Marie Claude Louis Bénigne Girault, juriste comme son père, retinrent cependant l'attention. En effet, Louis Girault avait acheté une concession, le 12 janvier 1859, à l'endroit où avait été enterré son père, c'est-à-dire « à l'angle nord de l'église, au nord du chapiteau », lieu qui recoupait celui où le cercueil avait été percuté mais ces hypothèses se heurtaient à la nature du cercueil et à l'initiale du prénom.

### Claude-Xavier et Louis Girault

Claude-Xavier Girault, né à Auxonne le 5 avril 1764, avait prêté son serment d'avocat au Parlement de Dijon, le 21 juillet 1783, et fut pourvu, trois ans après, de l'office de conseiller auditeur à la Chambre des Comptes de Bourgogne. À la suppression des cours souveraines, il se retira comme jurisconsulte dans sa ville natale, dont il fut nommé maire sous le Consulat. En 1809, Il revint habiter à Dijon, rue Porte-au-Fermerot, actuelle rue de la Préfecture. Avocat consultant, il exerça les fonctions de juge de paix du canton nord de cette ville où il mourut à l'âge de 59 ans, le 5 novembre 1823

Il voulut être inhumé à Fontaine où il avait acheté, le 9 août 1821, ce qui restait de la maison natale de saint Bernard, après la Révolution, stoppant par son action la ruine des chapelles, en les recouvrant d'un toit. Un débris de sa tombe a longtemps servi de couronnement à la murette de l'enclos paroissial. On y lisait : C.X. GIRAVLT OBIIT DIE V MENS. NOV. ANNO MDCCCXXIII<sup>1</sup>. Bibliophile, – il ouvrit la bibliothèque publique d'Auxonne en 1805, - féru d'archéologie, membre de l'Académie de Dijon, correspondant de beaucoup de sociétés savantes, Claude-Xavier Girault a laissé un grand nombre d'opuscules parmi lesquels une *Notice sur saint Bernard et sa maison natale* (Dijon, Gaulard-Marin, 1824).



C-X Girault, Musée Bonaparte, Auxonne.

De son mariage en secondes noces avec Oudette Lebeau-Bouteiller, il avait eu deux fils : Marie Joseph Nicolas Xavier Girault et Louis, né à Auxonne, le 25 floréal an XI (15 mai 1803,) qui s'était marié, à Fontaine, le 2 mars 1837, où sa mère était domiciliée. Avocat à la cour royale de Paris, Louis s'était installé à Beaune puis à Dijon, ville dans laquelle il s'était éteint le 2 avril 1864. On lui doit la rédaction de la notice biographique et bibliographique sur son père, en 1859<sup>1</sup>.

### Constantin Giotti

Le mystère de l'homme à la bague semblait destiné à perdurer, quand fut découverte, lors du dépouillement des archives d'André Philbée, curé de Fontaine de 1962 à 1978, déposées récemment aux archives diocésaines de Dijon, une petite note manuscrite indiquant « Constantin Giotti, inhumé le 14 janvier 1871 : l'homme à la bague ». Vérification faite, ce nom ne figurait pas dans les actes d'état-civil de Fontaine mais la date fit penser à une victime de la guerre contre la Prusse, qui se déroulait, non loin de Fontaine. De fait, parmi les militaires inhumés à Fontaine du 13 au 27 janvier 1871<sup>2</sup> se trouvait bien le nom de Constantin Giotti, simple soldat, présumé originaire de Vérone en Italie et tué à Étaules, le 13 janvier 1871, avec, comme observation, que l'acte de décès n'avait pu être dressé faute de renseignements. Si cet homme avait été inhumé à Fontaine, il y avait une chance de trouver son mortuaire dans les actes de catholicité de Fontaine-lès-Dijon<sup>3</sup> car, à cette époque, ces documents étaient rédigés par le très méticuleux curé Merle, et c'était peut-être en consultant ces actes que le père Philbée avait pu lire le nom de Constantin Giotti. Effectivement, l'acte concernant la sépulture de Constantin Giotti, était bien mentionné, qui plus est, avec des précisions qui font du curé Merle la providence des historiens. Constantin Giotti, franc-tireur de la compagnie égyptienne, après avoir été tué d'un coup de feu accidentel, avait été inhumé dans la partie réservée aux sépultures extra-chrétiennes, à l'angle, côté Plombières, par le général Bossak-Hauké, commandant de la première brigade de l'armée des Vosges.



Comte Bossak-Hauké. (1834-1871). Volontaire polonais, qui menait la première brigade garibaldienne. Il s'était mis à la tête des mobiles de l'Aveyron en train d'être écrasés par une colonne d'attaque prussienne, quand il tomba à son tour, sous le feu ennemi, sur la route de Troyes, à la sortie du bois du Chêne, à Hauteville, le 21 janvier 1871. (Cliché Wikipédia.fr)

<sup>1</sup> Girault (Louis), *Notice biographique et bibliographique sur Cl.-Xavier Girault*, Dijon, J.E. Rabutot, [1859], 103,p.

<sup>2</sup> Archives municipales de Fontaine-lès-Dijon, M6/37

<sup>3</sup> Archives diocésaines de Dijon, Actes de catholicité de Fontaine-lès-Dijon.

Ayant demandé des explications au général, dont le quartier était situé 18 rue de la Confrérie à Fontaine, le « citoyen curé de Fontaine » reçut le message suivant : « Je viens de recevoir votre lettre du 15 courant, et je m'empresse de vous communiquer que toutes les informations que vous demandez sont fournies au citoyen maire de Fontaine ».



Monument au général Bossak-Hauké. Fonds Choiset. Archives. Diocésaines de Dijon.

Si François Merle n'avait pas cru bon de devoir transcrire la lettre que le maire, Bernard Gérard-Deville, lui avait transmise, nous n'en saurions pas davantage car le document n'a pas été retrouvé dans les archives de la Ville. Cette copie nous apprend que Constantin Giotti, volontaire de la compagnie égyptienne, enterré le 14, au cimetière de Fontaine, était âgé de 34 ans, qu'il était baptisé catholique, qu'il venait d'Alexandrie mais que son pays d'origine et son domicile étaient inconnus. Sa mort étant survenue subitement, il n'avait pu exprimer aucun vœu et sa compagnie s'était prononcée à l'unanimité pour l'enterrement civil.

Ainsi, sur le monument érigé à Fontaine pour honorer les morts des combats des 21, 22, 23 janvier 1871, aux côtés des mobiles et mobilisés français, sous l'appellation très politique de « soldats de toutes armes », se trouvaient des chasseurs égyptiens commandés par le lieutenant Marco Zauli, venu de Parme, qui mourut lui-aussi de ses blessures, à Talant, le 25 janvier 1871<sup>4</sup>. Cependant, cette piste inattendue du volontaire garibaldien, venu combattre en France pour la Liberté et laissant sa vie non loin de Fontaine, ne pouvait être retenue pour faire de Constantin Giotti l'homme à la bague car le curé Merle stipulait que la tombe de Constantin Giotti regardait vers Plombières or le lieu de découverte du cercueil était au nord de l'église. De plus, ni le type de cercueil, ni le costume ne pouvaient se justifier.

### Charles Girault

La recherche de l'acte de catholicité Giotti donna l'idée de vérifier tous les actes de sépultures, depuis la Révolution jusqu'en 1891, afin d'essayer de voir si un autre nom, absent de l'état-civil de Fontaine, correspondait aux initiales. Au fur et à mesure de la lecture, l'espoir s'amenuisait, quand, le 6 septembre 1890, apparut, en marge, le nom de Charles Girault. Marie Xavier Hyacinthe Louis Charles Girault, fils de Louis Girault et de Hyacinthe Joséphine Chaboüillé était décédé à Paris, le 3 septembre courant. Avec la date et le lieu de décès, on devait avoir des précisions sur sa profession par l'état-civil, sauf que le mortuaire ne précisait pas l'arrondissement parisien du décès... Il fallut examiner toutes les tables décennales des 20 arrondissements pour, au bout du compte, ne pas trouver de Charles Girault. Les noms furent alors repris avec toutes les orthographes possibles du patronyme, mais la suite révéla que c'était le prénom qui était trompeur, non le patronyme. Notre homme apparaissait dans les tables du VIII<sup>ème</sup> arrondissement sous le nom de Marie-Xavier mais, dans l'acte de décès correspondant, ne figurait aucune mention du prénom Charles... Marie Xavier Hyacinthe Louis Girault, célibataire, juge au tribunal de première instance de la Seine, était décédé à son domicile à Paris, 11 rue de Greffulhe, âgé de 52 ans et il était bien le fils de Louis Girault. Le service de l'Éducation, où il s'était présenté, en 1861, mais n'avait pas été reçu à l'agrégation générale de droit, de même que l'acte de naissance à Beaune, confirmaient eux aussi les prénoms de l'acte de décès. Pourquoi n'y avait-il pas de Charles Girault ?

Il fallait voir l'acte de baptême. Par chance, à cette époque, le baptême était rarement éloigné de la naissance de l'enfant. Aussi, rechercha-t-on un acte de baptême, à Beaune, où on trouva que le 26 novembre 1837, Charles, Marie, Xavier, Hyacinthe, Louis, né le 11, avait eu pour parrain Joseph, Charles Moreil, propriétaire, et pour marraine, Oudette Lebaut-Bouteiller, veuve Girault, qui n'était autre que son arrière grand-mère, la propriétaire de la Maison natale, jusqu'à son rachat par Louis Pierre Paul Renault, chanoine honoraire de la cathédrale de Dijon, le 26 septembre 1840. Notre homme était donc appelé usuellement par un prénom de son parrain : Charles.

<sup>4</sup> Molis (Robert), *Les Francs-tireurs et les Garibaldi*, Paris, Éditions Tirésias, 1995, p. 254, p. 341.

Le mystère de l'homme à la bague était résolu. Charles Girault avait été enterré dans le caveau familial primitif, dont la localisation est bien identifiée par les sources municipales. Il avait été inhumé dans son costume de magistrat, avec sa bague à son monogramme. La distance de Paris à Fontaine, étant supérieure à 200 km, un transfert n'avait pu s'effectuer que dans un cercueil hermétiquement soudé, confectionné avec des lames de plomb de 2,5 mm<sup>5</sup>.

En cas de translation d'un cimetière, les concessionnaires avaient le droit d'obtenir dans le nouveau cimetière un emplacement égal au terrain qui leur avait été primitivement concédé, et les restes qui y étaient inhumés pouvaient être transportés aux frais de la commune. Mais, sauf dérogation préfectorale, le maire n'était pas autorisé à faire transporter un corps à l'intérieur de la commune quand le décès remontait à moins de cinq ans, laps de temps établi par le législateur pour l'ouverture des fosses. Charles Girault étant mort en 1890, il n'a pas été réinhumé dans le nouveau cimetière ouvert en 1891.



Un juge en costume. (Cliché *L'Histoire en question*).

Il semble qu'il n'y avait plus de famille sur place quand Louis Girault fut enterré à Fontaine. En effet, en 1892, l'ancien maire, M. Fournier, avait reçu, par l'intermédiaire d'un notaire parisien, une somme destinée aux réparations et à l'entretien de la tombe Girault. Il l'avait remise à la fabrique de Fontaine, dans l'espoir que celle-ci accepterait cette charge, mais il fallut attendre 1894 pour que, sur la pression du notaire, celle-ci veuille bien faire placer sur la tombe une pierre, avec l'inscription « Famille Girault »<sup>6</sup>. Finalement, aucun transfert n'a eu lieu, et cette pierre ne fait pas partie de celles qui ont été sauvegardées dans l'enclos paroissial. Conformément à la loi<sup>7</sup>, la dépouille exhumée en 1979, a été réinhumée, le 1<sup>er</sup> juin, dans l'ossuaire du cimetière n°1, et la bague de ce parisien, resté fidèle à ses aïeux attachés à Fontaine, est conservée dans le coffre de la Ville.

Je tiens à remercier pour leur bienveillance et leur patience Marie-Noëlle Bourgoïn, chef du service de l'état-civil de Fontaine-lès-Dijon, Martine Chauney-Bouillot, archiviste diocésain à Dijon, Gilbert Yong, ancien chef des services techniques de Fontaine-lès-Dijon, Gilles-Antoine Bertrand, magistrat honoraire, la bibliothèque d'Auxonne, Geneviève Gauthier, qui m'a parlé, la première, de cette bague, Jean Bardin, chargé des archives de la Ville de Fontaine-lès-Dijon et Monsieur le Maire. (Sigrid Pavèse)

## VIE DE L'ASSOCIATION

### Journées européennes du patrimoine (16 septembre 2017)

La visite guidée de l'église Saint-Bernard et des jardins environnants est complète.

(Cliché Photo-Club, J. Boilletot, 2017).



#### Rappel

Le bureau des avf est à renouveler en janvier 2018. Tous les postes sont à pourvoir. Les candidats sont instamment priés de se faire connaître auprès de la présidente.

#### Cotisation

La cotisation de 2016 s'élève à 14 €. Merci d'envoyer votre chèque, avec le bulletin d'adhésion « à renvoyer », soit au siège social des Amis du Vieux Fontaine, à l'Hôtel de ville de Fontaine, soit à la trésorière : Mme Anne Lornet, 6 rue François Malnoury 21121 FONTAINE LES DIJON

<sup>5</sup> Archives municipales de Dijon, 2M5, Translation du cimetière de Dijon.

<sup>6</sup> Archives départementales de la Côte-d'Or, 37 J 286, fabrique.

<sup>7</sup> La législation relative aux funérailles et aux cimetières s'inspirent principalement des décrets pris sous le Consulat, le 23 prairial an XII (12 juin 1804).